

## Braccio, Nadia

---

**De:** Stéphane Paquette [stephanep@cgocable.ca]  
**Envoyé:** 20 janvier 2014 18:55  
**À:** Greffe  
**Cc:** basses-laurentides-refuse@videotron.ca  
**Objet:** À verser aux dossiers R 3863-2013 (observations) et R-3854-2013 ph. 2  
**Pièces jointes:** itron.jpg; ATT00001.htm; itron2.jpg; ATT00002.htm; Compteur intelligents.eml; ATT00003.htm; compte-rendu.txt; ATT00004.htm; RE\_ Compte-rendu de la soirée du 27 novembre 2013 sur les compteurs.eml; ATT00005.htm; InterdictionHydro.pdf; ATT00006.htm; avertissement.jpg; ATT00007.htm; lettre\_pour\_hydro.pdf; ATT00008.htm; RE\_ Copie d'une lettre de non consentement à hydro-québec.eml; ATT00009.htm

Stéphane Paquette

Vendredi passé, le 17 janvier, un gars de CapGemini est allé chez moi mais malheureusement je n'étais pas là, quelqu'un d'autre a dû le confronter et comme j'avais mis des affiches d'interdiction d'installation, l'employé de CapGemini n'a rien fait, une chance.

J'ai présentement 2 compteur Itron (voir photos attaché) de 1e génération qui ont été installés suite à la réfection de notre mur extérieur il y a quelques années et comme je ne connaissais pas encore bien ce dossiers des smart meter, je n'ai pas empêcher leur installation et de toute façon je crois que j'étais absent cette fois aussi. Le coté positif est que celui qui l'a installé est un maître électricien qui travaille à 75\$ l'heure et depuis ce temps nous n'avons pas eu de problème techniques avec le Itron contrairement au Landis Gyr AXR-SD qui a causé des incendies à travers le monde dont un premier cas au Québec.

Comme notre maison est très précieuse c'est pourquoi j'ai tout fait pour vérifier et réduire les risques d'incendies par des rénovations diverses car j'ai de nombreux équipements audiovisuel et comme ça fait 2 ou 3 ans que c'à tient bon on serait fou de changer de configuration qui fonctionne bien pour un compteur qui semble contenir des risque surtout s'il est mal installé.

C'EST POURQUOI JE PRÉCONISE LE STATU QUO. J'aurais préférerais garder le compteur mécanique mais présentement je ne veux pas avoir le nouveau compteur de 2e génération en gardant le Itron et je ne veux pas choisir l'option de retrait qu'offre Hydro car il me lierais au coût exorbitant de 206\$ par année dont un 98\$ de coût de départ que je considère comme une pratique frauduleuse, une arnaque, du taxage.

J'ai appris, suite à la visite de gars de CapGemini, en cherchant sur le net que c'est employé n'ont besoin que d'un secondaire 5 et c'est un emploi temporaire, ils n'ont aucune expérience. Pour voir les demande d'emploi de CapGemini pour l'installation des compteurs regarder les pages web ci-dessous :

<http://www.jobillico.com/fr/offre-d-emploi/olameter-inc/installateur-de-compteurs-d-electricite-montreal/351952>

<http://www.jobboom.com/fr/description-de-poste/construction-production-manutention/installateur-de-compteurs-deelectricitest-jerome-joliette/lanaudiere/olameter-inc/1880506>

Je comprend Hydro-Québec qui cherche des bouc-émissaires à envoyer au front de la population choqué des compteur et c'est très lâche comme pratique de leur part, ça fait penser au débarquement de Normandie avec les canadien français comme chair à canon...

Même si ces employé de CapGemini sont sympathiques et sont de pauvres innocent cherchant des emploi, je ne veux pas qu'ils installent le compteur intelligent alors que CAPGEMINI n'a pas de licence de maître électricien, donc chaque employé VIOLE LE RÈGLEMENT SUR LA LOI DES BATÎMENTS (LRQ, c B-1.1) ET LA

LOI SUR LES MAÎTRES ÉLECTRICIENS (LRQ, c M-3) et j'ajoute que le compteur n'affiche pas la norme CSA et j'ai même vu une note sur ceux-ci qui dit "brevet en attente" ! Ça c'est ce qui s'appelle de l'improvisation et de la hâte à nous en faire passer une, une petite vite au québécois.

**Voici la liste des démarches que j'ai entrepris (il y a plusieurs fichiers joint en relation avec la démarche)**

:

- Je suis informé depuis quelques années sur les smart meter en écoutant sur internet un site au États-Unis. J'étais peut-être même au courant au moment de faire installer mon compteur actuel la génération sans vraiment le réaliser

- ayant reçu l'avis que tout les québécois ont reçu j'ai appelé Hydro-Québec et un après 1 semaine, un technicien m'a parlé, Pierre Lapointe au 1 855 462 1029. On a débattu mais c'était stérile car leur idée sont faites. Ma soeur travaille à hydro aux mesurage mais comme je n'ai plus de contact avec elle j'ai choisi de ne pas l'appeler. Je me rappelle quand même lui avoir parlé sur ce sujet il y quelques années sur l'utilité des compteur intelligent comme moyen de baisser des surcharge de manière globale pour éviter les pannes et la dessus je suis d'accord

- J'ai écrit le 23 novembre à mon conseiller municipale et ami Luc Leblanc pour le sensibiliser à cette cause bien qu'auparavant il me disait avoir entendus beaucoup de citoyen lui en parlé en personne. Dans le courriel j'ai mis plusieurs lien hypertextes. (voir le courriel que je lui ai envoyé - *Compteur intelligents.eml*)

- J'ai assisté le 27 novembre à Val-Morin à une conférence donné par Laval Refuse et pris de la documentation. J'ai fait un compte-rendu à mon conseiller municipal Luc Leblanc à sa demande et **je vous recommande de le lire, ça vaut la peine**. En gros, il y avait la présentation et en 2e partie la période de question qui ne dérougissait pas où certain à eu l'idée d'un recours collectif et une firme d'avocat était prête à se lancer. J'ai appris que c'est la régie de l'énergie qui est lié par contrat avec hydro donc vous nous représentez, la population. J'ai aussi appris qu'il y avait eu un premier cas d'incendie lié au compteur à Saint-Léonard. Un des point les plus significatif dans la conférence est que l'emplacement des compteur a été pensé autrefois pour les compteurs électro-mécaniques et qu'il faudrait qu'hydro-québec repense l'emplacement du compteur en fonction de l'exposition de radiation. On apprend aussi qu'hydro Magog à accepté un moratoire. La conférencière disait qu'hydro ne font pas de séance d'information mais de relation publique pour vendre à tout pris le concept en forçant le consentement des gens présent dans leur séances. Elle a confirmé aussi le mensonge sur le site d'hydro qui parle d'une émanation de 55 uW à 1 mètre alors que dans les faits, vérifier par expert en électromagnétisme, la mesure est 1000 fois plus grande pouvant aller jusqu'à 65 000 uW.

(pour lire le compte-rendu regarder le fichier texte *compte-rendu.txt* que j'ai joint au courriel ainsi que le courriel : *RE\_Compte-rendu de la soirée du 27 novembre 2013 sur les compteurs.eml*)

- Fait installer une affiche au devant de ma maison dans la fenêtre et une autre affiche à coté du compteur et cela à pu repousser l'installateur (pour voir l'affiche regarder le fichier pdf *InterdictionHydro.pdf* joint au courriel ainsi que les photos)

- Envoyé par courrier recommandé une lettre à la direction d'hydro-québec avec copie conforme à Laval Refuse et à mes députés fédéral et provincial et seul le député provincial m'a répondu (voir les fichiers *lettre\_pour\_hydro.pdf* et courriel *RE\_Copie d'une lettre de non consentement à hydro-québec.eml* que je leur ai envoyé). Comme j'utilisais le modèle de Laval Refuse j'avais décidé d'ajouter en annexe mes propres commentaires (pour voir ces commentaires regardez à la 2e sections non légale du document pdf que j'ai joint au courriel)

- le 11 décembre je reçois un courriel de mon conseiller Luc Leblanc qui m'annonce que le conseil à adopté une résolution pour demander à hydro ne pas facturé les résidents qui veulent conserver leurs compteurs (voir courriel *RE\_Compte-rendu de la soirée du 27 novembre 2013 sur les compteurs 1.eml*)
- LE 20 JANVIER J'ÉCRIT CE COURRIEL À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE avec copie conforme à Basse-Laurentides-Refuse

Je veux ajouter en terminant que tout ceci, et vous en aurez un aperçu avec mes nombreux documents attaché (vous aurez de la lecture !) les textes, la prise de photo, l'envoi de document recommandé, etc. demande beaucoup de temps aux gens et c'est là le plus grand crime, de soutirer notre énergie qui seraient mieux utilisées dans d'autre chose plus constructive que de se défendre toujours contre l'absurdité.

Merci



## Braccio, Nadia

---

**De:** Stéphane Paquette [stephanep@cgocable.ca]  
**Envoyé:** 23 novembre 2013 18:34  
**À:** Luc Leblanc  
**Objet:** Compteur intelligents

J'ai essayé de t'appeler aujourd'hui en vain alors pour l'instant je vais en profiter pour t'écrire pour te donner les infos concernant les compteur intelligents et tu as sûrement reçu un avis pour changer ton compteur et c'est suite à cet avis que j'ai décidé de faire quelque chose.

J'ai appelé hydro-québec pour avoir des spécification technique du modèle qu'il prévoit installer et un technicien était censé me rappeler et j'attend toujours, jamais de parler à quelqu'un de responsable, toujours une façade entre le client et eux.

La raison pourquoi je t'en parle c'est parce qu'il y a certaine municipalité qui ont adopté une résolution pour qu'hydro cesse l'installation de leurs compteurs. En tant que conseiller tu pourrait peut-être faire quelque chose et je pourrais t'aider.

Après la ville de St-Hubert, il y a Longueuil et Châteauguay qui emboîte le pas, voir l'entête d'article : <http://mediasud.ca/nouvelle6345-longueuil-demande-a-hydro-quebec-de-surseoir-a-l-installation-de-ses-compteurs-intelligents-.html>

<http://www.radio-canada.ca/regions/Montreal/2013/09/18/008-compteurs-intelligents-hydro-quebec-longueuil-chateaugay.shtml>

Un article sur l'arrivé des compteur dans les laurentides :

<http://gaiapresse.ca/nouvelles/les-compteurs-intelligents-arrivent-dans-les-laurentides-lopposition-aussi-37546.html>

En résumé les compteurs comporte un risque pour la santé, vont coûté plus cher et dans le futur porteront atteinte à la vie privé.

Moi j'ai été informé sur le site web alternatif que j'écoute en streaming depuis 2009. C'est un site au Texas et ils ont l'équivalent qu'il appellent Smart meter.

Ma soeur Nathalie travaille à hydro depuis plusieurs année et elle est dans le secteur des relevé de compteur alors il y a quelque année j'ai parlé un peu de cela et elle m'avait appris qu'en autre il y avait de bonne applications à ceux-cis pour ce qui est de pouvoir reduire à distance la consommation de courant en la réduisant proportionnellement dans chaque foyer pour éviter une surcharge qui causerait une panne.

Le compteur intelligent sert à envoyé les statistique de consommation d'électricité par micro-onde à la station de reception la plus proche et certain compteur peuvent communiquer entres eux pour faire le relai avec tes voisins. Ceci évite le déplacement de personnel pour faire le relevé manuel et cela à faire perdre des emplois évidemment. En ce moment dû à des travaux récents chez moi pour changer le revêtement du mur extérieur, là où il y avait l'ancien compteur mécanique, hydro en a profiter pour mettre un compteur digitale de 2e génération et non le smart meter mais il emet faiblement qu'en même pour permettre à un employé d'hydro de prendre le relevé à distance mais dans la rue près de ma maison. Même si la pose du compteur est récente ils vont quand même le changer !

Il n'y a aucune raison logique à hydro de faire ces changement, ils ont déjà dépense beaucoup pour refaire leur système informatique que tous le monde à payer au Québec et qui essaie de faire des économie avec les lumière flu-compacte et hydro font ce changement pour emboîter le pas dans la globalisation mondiale et standardisation qui contourne les lois des des pays souverain sans que ces dernier aient droit de regard la-dessus mais je ne veux pas allez dans ce sujet, peut-être lorsqu'on se parlera au téléphone.

Avant on prenait une relevé par mois alors pourquoi 5 par jour et même à toutes les 3 secondes ? C'est parce que dans le futur il prévoit utiliser ceci pour le renseignement sur

la consommation énergétique des foyers qui vont aussi communiquer avec les nouveaux appareils ménagers munis de puces. Sans peut-être sembler raisonnable pour l'environnement mais il y a ici un cheval de Troie qui menace la vie privée sans que personne soit au courant sauf les gens comme moi super informés.

Voici une liste de plusieurs sites web qui sont contre les compteurs intelligents au Québec :

<http://refusonslescompteurs.wordpress.com/groupes-locaux/> (c'est le site principal qui regroupe tous les autres ci-dessous)

<http://quebecrefuse.wordpress.com/qui-sommes-nous/>

<http://basseslaurentidesrefuse.com>

<http://villerayrefuse.wordpress.com>

<http://lavalrefuse.wordpress.com/comment-refuser/>

<http://mauricierefuse.wordpress.com>

Amir Khadir, député et médecin a déposé une 2e pétition contre les smart meter :

<https://maisonsaine.ca/sante-et-securite/electrosmog/deuxieme-petition-contre-compteurs-intelligents-hydro-quebec.html>

Le site qui comporte beaucoup d'information technique est celui de la coalition québécoise de lutte contre la pollution électromagnétique qui est très actif sur ce dossier :

<http://www.cqlpe.ca>

Sur leur site on confirme que le taux d'émission électromagnétique est bien des fois supérieur à celui décrit sur le site d'hydro.

LE FAMEUX COMPTEUR EST FABRIQUÉ PAR LANDIS ET GYR modèle FOCUS AXR-SD et ce compteur émet à tous les 30 secondes dans le pire des cas contrairement à ce que dit hydro qui mentionne 5-6 fois par jour donc à tous les 4 heures mais encore là ils jouent avec les mots car probablement que c'est vrai que la station qui reçoit l'information du compteur pour le relevé se fait 6 fois par jour mais le compteur, lui, émet toujours sans arrêt à chaque minute dans le vide pour rien.

Hydro affirme que seulement 55 uW (microWatt) émane de leur compteur à 1 mètre de distance ( <http://compteurs.hydroquebec.com/la-technologie/> ) alors que dans les faits c'est mille fois plus car dans le vidéo ci-dessous on parle de 53 000 uW qui dépasse de beaucoup le four micro-onde comparé dans le graphique de comparaison à colonne sur le site d'hydro! Un mensonge qui devrait être dénoncé à la Régie de l'énergie et je vais probablement le faire.

REGARDE LE VIDÉO EXTRAIT DE L'ÉMISSION "JE" OU L'ON MONTRE UN EXPERT (Stéphane Bélinsky expert en électromagnétique) MESURANT LE TAUX D'ÉLECTROMAGNÉTISME (C'est à 2 minutes 31 du vidéo qu'on voit le mesurage) : <https://www.youtube.com/watch?v=VvL2sEgrKwo>

L'explication de ce mensonge est qu'hydro joue avec les chiffres. Ils amortissent le pic d'intensité avec les moments où il n'y a pas d'émission, par exemple 1 pic de 10 uW à toute les dixième de seconde pendant 1/10 de seconde donnerait en moyenne de 1 uW. C'est une aberration car c'est comme dire qu'un coup de couteau à tous les heures c'est comme recevoir une aiguille à toutes les minutes (blessure divisée par 3600 secondes). J'ai jamais vu un mensonge pareil.

Dans un document de la coalition de la lutte contre la pollution électromagnétique il mentionne un maximum pouvant aller à 49 000 uW par mètre carré ( <http://www.cqlpe.ca/doc/InfoLachine4avril2013.doc> ) c'est près du 53 000 uW mentionné plus haut. Un autre graphique mentionne 8000 uW et 21 000 uW pour 2 compteurs adjacents.

Avec tous ces chiffres différents, si on fait une moyenne des radiations du compteur Focus axr-sd de Landis & Gyr, selon le site <http://www.cqlpe.ca>, elle sont à 19 142 uW. Pour ce qui est de la fréquences ça varie entre 1 et 3 fois par minutes mais le 30 secondes revient souvent alors 19 142 uW à tous les 30 secondes donne une exposition par jour de 55 129 mW (miliWatt sinon donne trop gros chiffres). Et selon les menteur, hydro-québec, 55 uW 6 fois par jour donnerai une exposition de 0.33 mW par jour. 55 129 mW divisé par 0.33 mW donne environ 167 000 fois plus dans la réalité que ce qu'en dis hydro.

Il y eu aussi des cas d'incendies causé par les compteurs, intéressant moi qui est paranoiac des incendies chez moi détruisant tous mes équipements !

Dans ce document, entre autre, (<http://basseslaurentidesrefuse.files.wordpress.com/2013/05/dossier-compteurs-intelligents-un-aperç3a7u-3.pdf>) on apprend qu'il y a des conflits d'intérêts concernant les compteurs entre entreprise de communication, hydro et organisme de recherche comme par exemple le dr Michel Plante qui fait un vidéo qui se ventent que les compteurs sont sécuritaires (<http://compteurs.hydroquebec.com/videos/>) et bien cet homme travaille pour Rogers et 2 autres compagnie de télécommunication. On voit bien qu'il font tout pour mettre de l'avant le projet, le forcer sur les gens sans qu'il y ait de consultation publique.

Sur le site d'hydro il mentionne qu'aucune entreprise québécoise ne fabrique des compteur intelligents (<http://compteurs.hydroquebec.com/questions-reponses/projet/fabricant-compteur-nouvelle-generation>) C'EST FAUX car VARITRON ont été refusé par hydro-québec en appel d'offre et sont une compagnie québécoise fabriquant des compteurs plus sécuritaire que ceux de Landis & Gyr car ils émettent qu'une fois par mois.

On se reparle là-dessus. Beaucoup d'informations à digéré !





## Braccio, Nadia

---

**De:** Luc Leblanc [luc.leblanc@bell.net]  
**Envoyé:** 28 novembre 2013 18:54  
**À:** Stéphane Paquette  
**Objet:** RE: Compte-rendu de la soirée du 27 novembre 2013 sur les compteurs

Salut

Voir ma réponse à ta question ci-bas

Merci pour tes commentaires

*Luc*

- > From: stephanep@cgocable.ca
- > Subject: Compte-rendu de la soirée du 27 novembre 2013 sur les compteurs
- > Date: Thu, 28 Nov 2013 03:37:49 -0500
- > To: luc.leblanc@bell.net
- >
- >
- > compte-rendu du 27 novembre à Val-Morin @ 19h00 par Stéphane Paquette, citoyen de saint-sauveur.
- >
- > À l'entrée j'ai signé un registre avec mes coordonnées avec la promesse qu'on m'a faites d'être non-invasif (spam pourriel indésirable) afin de nous tenir informé de la suite, des conférences futurs ou assemblé du conseil municipal. On pouvait ajouté une étoile à coté de notre nom pour signifier que l'on voulait s'impliquer d'avantage mais j'ai oublié et je veux réduire mes déplacements en auto l'hiver. J'ai signé une pétition aussi à l'entrée et pris de la documentation.
- >
- > Il y avait environ une quarantaine de personne dans l'église pour assister à la conférence et de l'équipement audiovisuelle avec ordinateur branché sur rétro-projecteur avec écran à diapo montrant des images, graphiques et même des vidéos avec le son amplifié pour appuyer les propos de la conférencière. À propos de vidéo, quelqu'un a suggéré que la conférence soit filmé pour des fins de références et il paraît que la présentatrice étant co-fondatrice avec sa mère à LavalRefuse, avait déjà tenté l'expérience de filmer le tout.
- >
- > C'est dommage que Stéphane Belainsky (expert en électromagnétisme) n'a pu être là en 2e partie car j'avais des questions techniques pour lui (comment se protéger, les matériaux protecteur) mais la présentatrice était très bonne, à reçu des félicitation. Elle est affilié à LavalRefuse et coordonne ce qui se passe dans les laurentides. Elle est personnellement touché par ce problème car étant électrosensible (genre d'allergie à l'électromagnétisme) elle a souffert de plusieurs problèmes de santé. Près de sa résidence elle a un routeur qui est le bidule qui reçoit les infos des compteur intelligent, or le rayonnement est plus important à proximité de ceux-ci. Elle dit ne pouvoir rester plus d'une heure sans qu'elle commence à avoir des problèmes.
- >
- > M'étant informé intensivement ces derniers jours, je connaissais déjà beaucoup de notions dont elle a parlé sur les 3 point important : Argent, Santé et Vie privé mais j'ai beaucoup appris par contre. En autres je sais maintenant que le compteur 1e génération (4e pour ma charte à 5 niveau) permettant une lecture à courte distance par un releveur dans son camion dans la rue émettait environ 30 mètres alors que les compteurs communicant nécessitant aucun employé pouvait aller jusqu'à 500 mètres.

> Elle a confirmé la fausse publicité qui mentionne 55 uW présenté comme mesure moyenne comparé à d'autres appareils (four micro-onde, cellulaire) qui montre des taux élevés présentés en mesure de crête (peak) alors qu'en réalité le compteur AXR-SD dépasse largement tous les appareils avec sa mesure de crête pouvant aller jusqu'à 65 000 uW, soit 1000 fois plus que leur graphique sur leur site.

>

> Elle a mentionné que saint-sauveur avait créé une résolution envers hydro-québec mais qui n'avait pas encore passé comme tu m'avais appris si je me trompe pas et j'ai été surpris d'apprendre de la conférencière que toi, Luc Leblanc avec les autres conseillers et maire avait assisté à une rencontre privée avec un ingénieur pour expliquer le dossier, peux-tu confirmer ? Pour la résolution, je te transmets l'information que j'ai reçue. Concernant une rencontre, c'est probablement l'ex-conseil soit avant que j'arrive en février dernier. J'ai jamais participé à une telle rencontre. La première fois que j'ai été interpellé c'est dans ma campagne électorale en février dernier.

>

> Elle a parlé que les séances d'infos données par hydro-québec n'informent pas mais forment l'opinion des gens par des techniques de relation publique que moi, Stéphane, met dans la catégorie de l'ingénierie sociale. La Rand Corporation, une organisation aux allures inoffensives, sont des experts à travers le monde pour former des gens pour créer des séances clés en main ayant comme but de produire un consentement général qui donne l'impression pour chaque personne dans l'assistance que la position qu'on lui impose est celle qu'il a choisie.

>

> Il paraît qu'Hydro-magog, compagnie indépendante, a accepté le moratoire contrairement à hydro-québec.

>

> Fait intéressant : elle a dit que la boîte électrique appartient au propriétaire alors que le compteur encastré dans celui-ci appartenait à hydro ce qui donne une nuance juridique sur laquelle on peut travailler autour et s'appuyer, du moins c'est ce qui avait suscité de l'intérêt pour moi. On peut enfermer dans une boîte et cadenasser le compteur afin que personne ne puisse changer le compteur du moment, et elle l'a répété souvent, que rien ne touche la bulle de verre devant le compteur et que rien ne nuise à la lecture du compteur, donc avoir un matériau transparent dans sa boîte fermée. On comprend là que hydro ne veut pas que l'on entre dans sa bulle ! L'animatrice, dans le même ordre d'idée, révèle que l'emplacement de la boîte électrique du compteur a été mis là à l'origine pour recevoir un compteur électro-mécanique et qu'en le remplaçant par un compteur ayant un tout autre fonctionnement on oublie de reconsidérer l'emplacement en fonction du danger qui est une question de sécurité que l'on ne peut se servir comme poursuivi selon laquelle hydro-québec n'a pas fait ses devoirs pour assurer la sécurité des gens.

> La conférencière nous a dit qu'on était en droit d'acheter son propre compteur et le faire installer par un maître-électricien ce qui m'a surpris car je me disais que ça ne doit pas plaire à hydro et me demandait comment synchroniser ou configurer le compteur afin que la consommation électrique soit bien relayée à hydro, c'est comme reculer un compteur automobile !

> J'ai parlé des compteurs Varitron et étrangement elle n'avait jamais entendu parlé de celui-ci car j'aimerais avoir ce compteur fabriqué par une compagnie québécoise qui a été rejeté par hydro en appel d'offre comme je t'avais mentionné dans le dernier courriel, Luc. C'est là que j'aurais aimé savoir, de la part de l'absent Stéphane Bélinsky, la démarche détaillée pour installer un compteur alternatif plus sécuritaire.

>

> Elle nous a appris qu'il y avait eu un premier incendie au Québec causé par les compteurs et ce fut à St-Léonard.

>

> État de la situation présente :

>

> L'ennemi avance, il est en ce moment près de saint-jérôme car les employés d'hydro en ont fini avec Montréal et environ. C'est drôle car pendant que je l'écoutais dire ça, étant très concentré, j'avais l'impression

qu'il s'agissait d'une progression militaire, une menace qui va bientôt nous atteindre, la conférencière n'a pas employé le mot ennemi c'est moi qu'il l'ajoute dans ma phrase.

> La phase 1 d'installation des compteurs couvrait qu'une seule partie du Québec ce faisant ne nécessitait pas de permission de la part de la populations mais la phase 2 couvrant une plus grande partie du territoire demande pas la loi un consentement des clients d'hydro-québec qui accepte en ne répondant pas à la fameuse lettre offrant un droit de retrait moyennant une somme d'argent qui décourage le monde. Mais elle est bien réitéré que personne n'est tenu de payer si ont décide de garder notre compteur MAIS on doit faire quelque démarche pour signaler que l'on ne veut AUCUN DES DEUX CHOIX entre acquiescé d'avoir le compteur communicant ni se prévaloir d'un droit de retrait payant car en choissant ce 2e choix on accepte juridiquement par écrit de payer une somme qu'on n'est pas censé payer et alors on est foutu, c'est comme une pratique frauduleuse de leur part.

>

> L'animatrice à expliqué pourquoi le client n'est pas écouté par hydro-québec. C'est parce que le contrat qui lie normalement un client avec une compagnie comme un fournisseur de service se passe entre hydro et le régie de l'énergie qui nous mandaté pour nous représenter et aucun d'entre nous n'a droit d'être présent dans les audiences, des cas le prouvent.

>

> \_\_\_\_\_

> IL Y A UNE PAUSE 5-10 MINUTES (profité pour posé questions avant le temps à la conférencière avec 2-3 personnes autour faisant la même chose)

> \_\_\_\_\_

>

> La période de question de l'assistance était très occupé, plein de mains levées, elle manquait de temps pour répondre !

>

> Une personne donnait l'idée de faire un recours collectif (j'y avait pensé) alors qu'on parlait seulement de démarche personnel le long de la soirée et cette personne parlait que les avocats n'étaient pas chaud à l'idée de s'embarquer là-dedans ce qui évoque bien le coté inquietant vis-à-vis le grand hydro-québec censé nous appartenir mais qui s'éloigne de nous dans le processus de globalisation. Mais le monsieur avait le nom d'une firme d'avocat prête à se lancer contre eux pour représenter des personne intéressé au recours collectif.

>

> Il y a presque eu un petit accrochage car à un moment donné, à cause d'un personne dans l'assistance qui avait reconnu dans le premier rang d'église une membre de son conseil municipal en lui adressant la parole et en mentionnant qu'elle devait absolument faire quelque chose pour contrer la pose de compteur, cette dernière s'avait levé pour répondre à celle qui l'avait interpellé se sentant sur la défensive et avait tourné le dos à la conférencière et lui avait aussi coupé la parole avec une phrase du genre "Je n'ai pas fini de parlé". La conseillère expliquait qu'elle était là en tant que citoyenne afin de se forger une idée qu'elle avait déjà au moment de parler et j'ai trouvé bizarre qu'elle ne semblait pas vouloir nous donner son opinion alors que tous le ferait ou l'a fait dans la soirée, soit contre les compteurs. Je suis pas mal certain qu'elle est contre avec tous ce qu'on a entendu dans la soirée alors pourquoi vouloir le cacher ?

>

> Quand la conférence s'est terminé j'avais 5\$ en poche j'ai alors donné 4\$ en don dans leur boîte qu'ils mettaient là pour couvrir une partie de leurs dépenses de la soirée et j'ai aussi acheter pour 1\$ une affiche plastifié "Nous refusons" que je vais accrocher près de mon compteurs avec des gros fils de cuivres enroulé sur les tuyaux où passent les fils se rendant à la boîte électriques. Je prévoit télécharger leur refus de consentement pré-écrit en ajoutant de mon contenu mentionnant entre autres le risque de danger d'incendie et sur le fait qu'il n'ont pas reconsidéré et repensé l'emplacement du nouveau compteur en fonction de son danger potentiels.

>

> J'ai sûrement oublié plusieurs choses car j'ai écrit cela 5 heures après la conférence alors que je voulais l'écrire fraîchement sortie de la conférence mais plusieurs trucs à la maison m'en a empêché. De toute façon c'est long à lire alors cela t'en fera moins.

>

> Il y a une chose qui me revient : elle a trouvé un meilleur exemple pour illustrer la bêtise technique qu'hydro emploie sur son site quand je te parlais des mesures de crête des émanations électromagnétiques comme des coup de couteau qui serait amortie dans le temps. Son exemple est que si on arrête notre véhicule pendant 3 minutes à un feu rouge et qu'ensuite on roule à 100 km/h pendant le même temps est-ce qu'on serait en mesure de prétendre qu'on a roulé à 50 km/h pendant 6 minutes ?

>

> Sur cette belle parole je vais te saluer et probablement te téléphoner de chez ma mère que tu connais bien si je n'oublie pas, sinon essaie toujours de l'appeler chez elle si tu connais le numéro.

# **AVIS PUBLIC**

## **AUCUN « COMPTEUR INTELLIGENT » OU DISPOSITIF SIMILAIRE OU ÉMETTEUR DE RADIOFRÉQUENCES NE PEUT ÊTRE INSTALLÉ SUR CETTE PROPRIÉTÉ**

### **AVERTISSEMENT : RESPONSABILITÉ ET OBLIGATION MAJEURES**

Toute personne qui agit ou conspire pour installer ou appliquer tout dispositif ou système sur cette propriété dans le but, ou ayant pour effet, de surveiller toute activité, de collecter des données et/ou d'émettre un rayonnement électromagnétique, radio ou micro-ondes sera inculpé et poursuivi en justice selon toute la rigueur permise par la loi pour violation de propriété, agression, branchement clandestin, filature, surveillance illégale, mise en danger publique, pollution, dommage aux valeurs de la propriété et violation intentionnelle de contrat et d'avis légitimes et préalables. De plus, toute installation ou tentative d'installation décrite plus haut causera une obligation d'un million de dollars (1 000 000,00 \$), due à nouveau à chaque installation ou tentative d'installation, payable par et due de chaque individu et agence, pleinement et séparément, qui pourraient être responsables ou complices dans l'approbation ou le fait de l'installation.

De par cet avis, toute partie installant ou tentant d'installer un tel dispositif ou système sans s'annoncer pleinement, sans s'identifier et/ou sans obtenir un consentement pleinement éclairé par écrit du propriétaire et des occupants de la propriété pour toutes telles installations sera en train de dissimuler une activité connue d'elle comme étant de nature criminelle et d'agir d'une manière malfaisante intentionnellement contre des parties innocentes pour un bénéfice, gain ou avantage personnel et deviendra volontairement responsable et contraint aux termes, conditions, déclarations et stipulations ci-inclus.

En vigueur le 15 janvier 2013. Ceci est déposé comme avis, offre de contrat et réservation de tous droits naturels et légaux avec pleines voies de droit dues pour toute rupture ou violation. Cet avis supplante et remplace tout contrat contradictoire, courant et antérieur. La perpétration de tout acte décrit aux présentes est une acceptation de contrat. Cet avis est et sera maintenu par toutes les lois fédérales et provinciales applicables ainsi que par les politiques et ordonnances locales incluant mais ne se limitant pas à

#### **La Charte canadienne des droits et libertés, Article 8**

« Chacun a droit à la protection contre les fouilles, les perquisitions ou les saisies abusives. »

#### **La Charte canadienne des droits et libertés, Article 7**

« Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale. »

#### **Code criminel canadien**

#### **INTERCEPTION**

184 (1) Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans quiconque, au moyen d'un dispositif électromagnétique, acoustique, mécanique ou autre, intercepte volontairement une communication privée.



De: Stéphane Paquette  
296 et 296A Principale  
Saint-Sauveur, QC  
Canada, J0R 1R0  
Numéros de comptes:

À: Daniel Richard, Président Hydro-Québec Distribution  
75, Boul. René Lévesque ouest  
Montréal, QC  
H2Z 1A4

**Avis de non consentement à l'installation d'un compteur de nouvelle génération ("intelligent") et à toute entrée non autorisée sur ma (notre) propriété pour toute fin autre que la relève de ma (notre) consommation d'électricité (sans préjudice).**

Monsieur Richard,

Veillez prendre note que je (nous) refusons le remplacement de notre (nos) compteur(s) actuel(s) par tout autre compteur qu'un compteur électromécanique. En d'autres mots, je (nous) nous opposons à l'installation d'un compteur de nouvelle génération ("intelligent") à mon (notre) lieu de résidence et s'il s'avérait que soit installé(s) à l'adresse indiquée ci-dessus un ou plusieurs de ces dispositifs, Hydro-Québec et/ou la compagnie mandatée pour le faire seront considérées comme ayant passé outre à mon refus de consentement.

Un consentement éclairé est légalement requis pour l'installation de tout dispositif de surveillance et de tout appareil permettant de recueillir et de transmettre des données de nature privée et confidentielle à des tiers non divulgués ou non autorisés, et à des fins non divulguées et non autorisées. L'autorisation de partage d'informations personnelles et privées ne peut être accordée que par la ou les personnes à propos de qui de telles informations ont été recueillies.

Cette autorisation est par la présente refusée relativement à la propriété indiquée ci-dessus et au nom de tous ses occupants. Un compteur 'intelligent', doté d'une capacité de transmission sans fil des données recueillies, violerait la loi et compromettrait le droit à la vie privée et à la santé des résidents de ma (notre) propriété.

Mon (notre) refus exprime aussi ma (notre) volonté d'appliquer le principe de précaution pour ce qui est des effets sur la santé. **Ceci n'est en aucun cas une demande pour l'option de retrait. Ceci est un refus formel de l'installation de tout compteur autre qu'un (des) compteur(s) électromécanique(s).**

Donc, toute tentative d'installer un ou des compteurs de nouvelle génération ("intelligent") sera considérée comme une entrée non autorisée sur ma (notre) propriété, de l'écoute électronique, une surveillance illégale et une atteinte à la santé de son (ses) occupant(s), qui sera passible de poursuites en vertu des

codes civils et criminels et en vertu de la Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q., chapitre C-12) et de la Charte canadienne des droits et libertés. Toute personne, agence gouvernementale ou organisation privée responsable de l'installation d'un ou de plusieurs compteurs 'intelligents' et/ou qui s'en servira pour surveiller et enregistrer mes (nos) activités sans avoir eu mon autorisation écrite au préalable sera entièrement responsable de toute violation, intrusion, conséquence négative ou dommage causés ou rendus possibles par ces appareils, que les conséquences négatives soient reconnues ou non par la loi.

Ceci est un avis légal. Une fois sa livraison effectuée, les responsabilités légales énumérées ci-dessus ne pourront être niées ni évitées par Hydro-Québec ou par ses représentants et/ou mandataires.

Par ailleurs, je (nous) demandons une confirmation écrite nous assurant du respect de cet avis.

Signé à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_,

---

ANNEXE en complémentaire au texte légal ci-haut

Comme j'utilise le modèle de lettre de contestation de Refusons les compteurs (<http://refusonslescompteurs.wordpress.com/groupes-locaux>), j'ai envie d'y ajouter en annexe mes commentaires personnels.

Ça fait plus de 3 ans que je connais le dossier des Smart Meter aux États-Unis et c'est une initiative qui essaie de s'imposer à travers le monde dans une perspective de globalisation qui surpasse tous les droits des pays souverains et même au Québec, souvent à l'écart du Canada, on n'y échappe pas.

Les politiciens, techniciens, médecins, etc. surtout s'ils sont en conflit d'intérêt avec le dossier des compteurs tentent de démontrer que c'est sécuritaire, c'est



incontournable, etc alors que techniquement la mesure peut-être faites de toute autres sortes de façon.

Un technicien d'Hydro-québec, Pierre Lapointe, lorsque je lui demandais pourquoi les compteurs communicant émettaient à toute les 30 secondes alors que la mesure se fait 5 à 6 fois par jour m'a répondu que les compteurs ont été programmés comme ça. Comme on voit, personne n'est responsable, personne ne prend de décision, comme on dit : c'est comme ça. C'est ça la démonstration de globalisation, laisser son libre-arbitre, ses initiatives et sa prise de décision, son leadership dans les mains de n'importe qui alors que techniquement, tous est possible car une compagnie québécoise comme Varitron, dont il font seulement une plaquette dans le compteurs Landis-Gyr, aurait bien pu faire le compteur au complet qui aurait été moins polluant au niveau électromagnétique donc plus sécuritaire. Il serait possible de faire un compteur qui peut s'activer à distance au moment de la lecture et ainsi émettre à pleine puissance qu'au seul moment de la prise de lecture, soit une fois par 2 mois. Hydro-Québec a toujours choisi ce mode bi-mensuel et il n'y aucune raison de changer cela et surtout d'obliger les clients à payer pour un service qu'ils avaient déjà depuis longtemps, d'où la lettre du choix de retrait qui est de la fraude car les personnes non-informés se sentant pris au piège choisiront l'option de retrait et ainsi se lier eux-même juridiquement à payer le 98\$ initial et le 206\$ par année à vie sans qu'ils n'aient plus aucun recours pour contester cela en cour ayant accepter par écrits. C'est pourquoi la 1e partie de cette lettre mentionne que ce n'est pas un droit de retrait. Je refuse ce choix biaisé, Vous nous donnez le choix entre A et B et moi je choisi Z, c'est comme ça qu'on déjoue les pièges où toutes décisions sont déjà prisent d'avance alors qu'Hydro-Québec font des séances d'informations afin de démontrer un désir de consultation mais c'est plutôt une campagne de relation publique qui utilisent un modèle comme celui de la Rand Corporation qui coach des gens pour créer des conférences où on peut obtenir un consentement générale en utilisant des techniques d'ingénierie sociale où même la personne dans la salle à l'impression que c'est son libre arbitre qui à prévalue alors qu'elle a été mystifiée.

On dit qu'Hydro-Québec nous appartient. Quel blague ! C'est une expression creuses de politicien. Plus rien me nous appartient, la population est toujours à l'écart des décisions, dans ce cas-ci c'est la régie de l'énergie qui nous remplace car c'est elle qui est lié par contrat avec Hydro. Ce n'est plus un rapport égal entre une compagnie et un client à cause qu'Hydro est une entreprise d'État. Si Hydro-Québec nous appartenait vraiment comme s'il s'agissait d'un appareil qu'on aurait dans notre maison comme un réservoir à eau chaude par exemple, et bien on l'aurait payé, on en serait propriétaire et on n'aurait plus qu'à payer pour son entretien et la réparation qui serait fait par toute la population sous forme de services annuels ressemblant au service militaire et je suis certain quand réduisant au minimum la charge de travail étant donné que le but ne serait pas d'entretenir des emplois, ça se traduirais par quelques heures par années pour chaque client. Bien sûr c'est un modèle théorique audacieux pour ne pas

dire futuriste avec un coté socialiste mais qui aurait l'avantage d'offrir l'électricité gratuite en échange de services pour l'entretien durant l'année et permettrait de responsabiliser la population à ces infra-structures, se sentir concernée et d'apprendre des connaissances techniques en l'ingénierie électrique qui stimulerait le niveau intellectuel de la population et c'est elle qui dicterait la politique d'Hydro en fonction de ses besoins et non celui d'une minorité.

Présentement je me suis aperçu que j'avais 2 compteurs de 1<sup>e</sup> génération soit le Itron de type C1SR à radiofréquence qu'un employé peut lire à courte distance depuis son camion stationné dans la rue à proximité de ma maison. Toujours en me servant de ma logique, en ne connaissant pas exactement le temps que prend le technicien pour prendre la mesure, on pourrait dire 2 ou 3 minutes et se 1 fois tous les 2 mois ce qui totaliserait presque 20 minutes de travail par année à un taux que je pourrais évaluer à 45\$ de l'heure ce qui donnerait un coup réel de 15\$ par année, alors pourquoi ce 206\$ par année ? Je n'aime pas du tout le fait qu'Hydro-Québec a installé ce compteur de 1<sup>e</sup> génération sans nous informer et ceci pourrait déjà constituer une raison de poursuite. En m'informant j'ai appris que plusieurs de ces compteurs ont été installés de façon clandestine pour la phase 1. Comme les nouveaux compteurs sont très différents des électro-mécaniques il faut reconsidérer l'emplacement de ceux-ci en fonction du risque de radiation électromagnétique car l'emplacement actuel des compteurs avait été choisi pour recevoir uniquement des compteurs électro-mécaniques alors en installant les compteurs communicant au même endroit, Hydro-Québec commet un vice de sécurité en ne réévaluant pas les distances à respecter pour assurer la sécurité à long terme de ses clients.

Au moment où j'écris il y a eu un premier cas d'incendie relié au compteur Focus AXR-SD de Landis Gyr et c'est que les compteurs n'ont pas la mention de certification CSA (Canadian Standards Association) ce qui empêche les compagnies d'assurances de couvrir ces risques. Moi qui a une hantise des incendies car j'ai fait vérifier le panneau électrique de la cave par un électricien pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'anomalies et autres précautions que j'ai prises et insister pour rénover certains endroits de la maison pour changer de vieilles prises électriques, je crains de perdre dans un sinistre mes nombreux équipements sonores et visuels qui totaliseront bientôt avec de nouveaux achats ces 2 dernières années un total de presque 20 000\$ et certaines choses seraient irremplaçables étant des prototypes faits à la main que l'on ne peut se procurer en magasin. Je sais que dans certains cas la cause d'incendie est située dans le manque d'expérience d'installateur mais une partie de la faute a été attribuée au compteur communicant lui-même par ses propriétés vibratoires résultant des radio-fréquences qui avec le temps crée ce risque de prendre en feu. J'ai vu dernièrement sur un vidéo, un compteur Landis+Gyr qui avait une mention "Brevet en attente" ce qui est totalement ridicule démontrant de l'improvisation dans la démarche d'Hydro-Québec et une hâte à installer ses compteurs en plus de ne pas être approuvés par la norme CSA !

Dernier point. Le but ultime des compteurs communicants est de justement communiquer avec des appareils ménagers contenant une puce électronique de l'envoyé les informations via un module à antenne nommé ZigBee qui fonctionne à 2.4 Ghz et c'est ça qui est scandaleux car il ont choisit la fréquence de résonance de l'eau utilisé par les four à micro-onde alors que d'autres fréquence feraient l'affaire ce qui est encore une démonstration où l'on choisit la configuration la plus nuisible pour la santé comme s'il y avait une agenda caché derrière tous en essayant de mystifier les gens en leurs racontant que techniquement on n'a pas le choix de prendre cette fréquence pour accomplir la tâche exécuté par l'appareil.

Mon conseiller municipale, Luc Leblanc, m'appuit dans mes démarches car plusieurs personnes lui ont parler des compteurs intelligents ce qui l'a poussé à en parler au conseil de ville dernièrement et à avoir l'initiative d'organiser une rencontre pour saint-sauveur. Il m'a demandé de lui faire un compte-rendu détaillé de la séance du 27 novembre à Val-Morin ce que j'ai fait par la suite. Vous voyez, à cause de vous je perd beaucoup de temps en heure pour me défendre contre l'agressseur que vous représenté car toutes actions forcées sur les gens qui porte atteinte à leurs sécurité sont considéré comme tel (agression) et viol le charte des droits et libertés qui protège la vie des citoyens du Canada et ce ne sont pas des mouvements de globalisations qui vont contourner ces droits. Et il faut ajouter que l'élite mondial sont tous exempts des règles qu'il tentent d'imposer aux reste de l'humanité et ils ne possèdent pas de compteurs communicants où s'il s'avèrent qu'ils en aient un, il est installé à 0.5 km de leur demeure afin de se protéger des émanations électromagnétiques.

Je sais qu'Hydro-Québec est rendu dans la région de St-Jérôme dans ce que j'appelle sa compagne militaire d'invasion et lorsqu'elle sera arrivée jusque chez moi dans les laurentides, il n'installera pas de compteurs de 2e génération ayant déjà la première génération car il verra une affiche installée à proximité des 2 compteurs, un avis d'interdiction d'installation que j'ai pris en photo comme preuve jumelée à ce document envoyé par courrier recommandé.

Cette lettre est envoyé par courrier recommandé donc elle ne peut être ignorée et des copies de celle-ci ont été envoyées par courriel à ces récipients :

- Les concepteurs de la 1e partie de cette lettre, soit **Laval / Laurentides Refuse** au 1804 boulevard Le Corbusier, suite 153 à Laval - H7S 2N3
- Mon député provincial du compté de Bertrand, **Claude Cousineau** au 197 rue Principale bureau 101 à Saint-Agathe-des-Monts - J8C 1K5
- Mon député fédéral du compté de Labelle, **Marc-André Morin** au 45 rue Saint-Antoine à Saint-Agathe-des-Monts - J8C 2C4



## Braccio, Nadia

---

**De:** Verville, Nicole [nverville@assnat.qc.ca]  
**Envoyé:** 4 décembre 2013 14:26  
**À:** Stéphane Paquette  
**Objet:** RE: Copie d'une lettre de non consentement à hydro-québec

Sainte-Agathe-des-Monts, le 4 décembre 2013

Bonjour Monsieur Paquette,

Nous avons bien reçu copie de votre correspondance adressée au président d'Hydro-Québec Distribution, monsieur Daniel Richard, à l'effet de votre non-consentement à l'installation du compteur intelligent.

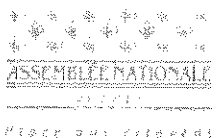
Nous recevons vos inquiétudes et préoccupations à l'égard des compteurs-émetteurs de radiofréquences. Sachez que monsieur Cousineau est conscient des enjeux et porte une attention particulière à cette situation depuis un bon moment. Une motion unanimement adoptée par l'Assemblée nationale le 29 mai dernier demandait à Hydro-Québec d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement ses clients qui ne désirent pas de compteurs intelligents.

Actuellement, nos lois et règlements permettent à Hydro-Québec d'installer des compteurs intelligents. Madame Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles, suit ce dossier de près et a réitéré sa demande de proposer des solutions technologiques ou administratives pour permettre de répondre à la motion adoptée par l'Assemblée nationale. Hydro-Québec avait informé la ministre, être sensible aux préoccupations et exprimait y répondre incessamment.

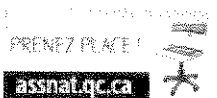
Monsieur Cousineau entend poursuivre ses représentations auprès de la ministre des Ressources naturelles.

Nous vous remercions pour ces informations et nous vous prions de recevoir, Monsieur Paquette, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Nicole Verville** | Attachée politique



Claude Cousineau, député de Bertrand  
Vice-président de l'Assemblée nationale  
197, rue Principale | bureau 101  
Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 1K5  
Tél. : 819 321-1676 | Téléc. : 819 321-1680 | [nverville@assnat.qc.ca](mailto:nverville@assnat.qc.ca)



Suivez-nous :

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.  
S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser.  
Merci.

---

**De :** Stéphane Paquette [<mailto:stephanep@cgocable.ca>]  
**Envoyé :** 4 décembre 2013 02:12  
**À :** Cousineau, Claude (Bertrand)  
**Objet :** Copie d'une lettre de non consentement à hydro-québec

Bonjour,

Je vous envoie une copie en format pdf d'une lettre envoyée à hydro-québec par courrier recommandé pour faire part de mon non consentement au sujet des nouveaux compteurs qui sont controversés. Le modèle de ma lettre vient du mouvement Laval / Laurentides Refuse qui nous recommande d'envoyer une copie à nos députés locaux.

La première partie de la lettre est écrite par le mouvement de contestation alors que la deuxième partie en annexe est de moi.

Peut-être que vous le savez déjà mais il y a au Québec un gros mouvement de contestation même s'il n'est pas visible dans les médias et qu'il représente plus que le 0.4% des statistiques d'hydro-québec.

J'ajoute quelques photos montrant des affiches de contestation que j'ai accrochées près des compteurs ou à ma fenêtre de maison.

